

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

<b>HELHa Braine-le-Comte</b> Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
<b>HELHa Leuze-en-Hainaut</b> Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
<b>HELHa Loverval</b> Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Stages pédagogiques 2			
Ancien Code	PEGR2B35FR	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XERB2350		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte <b>Erwin DEL COL</b> (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut <b>Jean-Pol LAUWENS</b> (jean-pol.lauwens@helha.be) HELHa Loverval <b>Nathalie DEGOSSERIE</b> (nathalie.degossérie@helha.be) Eveline ZUANON (eveline.zuanon@helha.be) Daphné CLAMOT (daphne.clamot@helha.be) Fabienne MIGLIONICO (fabienne.miglionico@helha.be) Patricia SOWULA (patricia.sowula@helha.be) Henri François LORIAU (henri-francois.loriau@helha.be) Murielle VAN TRIENPONT (murielle.van.trienpont@helha.be) Emmanuelle TARINI (emmanuelle.tarini@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Néant

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Néant

### Acquis d'apprentissage visés

Néant

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGR1B01FR

Corequis pour cette UE : PEGR2B34FR

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGR2B35FRA Stages pédagogiques

120 h / 12 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGR2B35FRA      Stages pédagogiques      120

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

##### **Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

# Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation français et religion

**HELHa Braine-le-Comte** Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE  
 Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Ancien Code	6_PEGR2B35FRA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	BERB2351		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	<b>Erwin DEL COL</b> (erwin.del.col@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

La liaison entre les apports théoriques et la pratique professionnelle est une caractéristique essentielle de la formation en Ecoles Normales Pédagogiques. Lieux de construction d'identité professionnelle, les stages constituent à cet égard des moments clés de la formation.

### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Après avoir effectué leurs stages en Bloc 1 (deux semaines de stage plus ou moins actives), les étudiants vont être confrontés aux premiers pas de la pratique durant quatre semaines (2 fois deux semaines). L'étudiant découvrira les facettes du métier dans différents contextes : préparer, planifier, prêter, collaborer, etc.

En milieu professionnel, plusieurs compétences seront visées.

- S'inscrire dans le cadre institutionnel de la HE et du milieu d'exercice du stage en respectant les différents règlements
- Mobiliser les ressources de la langue orale et écrite dans le respect des normes dans toutes les situations de communication
- Maîtriser les contenus d'enseignement et la didactique disciplinaire.
- Concevoir des dispositifs, des leçons, des séquences.
- Fournir des préparations écrites pertinentes, personnelles, documentées et complètes relatives à chaque intervention
- Mettre en oeuvre, conduire et réguler des situations d'apprentissage.
- Gérer les groupes d'apprenants dans leurs dimensions disciplinaires et relationnelle
- Collaborer avec tous les partenaires en faisant preuve de disponibilité, d'adaptabilité, de réceptivité et d'esprit positif.
- Commencer à porter un regard réflexif sur son activité d'enseignant.

L'étudiant devra montrer sa capacité à faire face aux situations professionnelles en milieu réel avec une autonomie plus large que celle vécue en Bloc 1 et qui sera également de plus en plus renforcée en Bloc 3.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### Contenu

Quatre semaines de stage dans les différentes formes d'enseignement (enseignement général, technique et professionnel). Pratiquement, deux semaines sont organisées au Q1 et deux autres au Q2.

## Démarches d'apprentissage

Plusieurs jours AVANT le stage, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage (MdS) afin de recevoir les directives de travail et si possible observer ses MdS. Dans la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeurs de pédagogie, maîtres de formation pratique) ainsi que par ses MdS.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui contribueront à lui faire découvrir sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain.

Le stage est également l'occasion d'un contact avec le monde réel de la profession enseignante et avec les différents acteurs qui y évoluent. ainsi, en terme d'insertion professionnelle, les étudiants doivent participer à plusieurs activités en dehors des heures de cours (voir le document : Heures d'accompagnement) comme par exemples : rencontre avec les parents, participation à des conseils de classe, encadrer une visite, assurer des surveillances, etc.

## Dispositifs d'aide à la réussite

Durant la période de préparation des stages, les étudiants sont tenus de rencontrer les différents enseignants encadrant les stages (psychopédagogues, didacticiens et éventuellement maîtres de formation pratique) afin de recevoir des conseils.

## Sources et références

Règlement spécifique de Braine-le-Comte (partie 4 sur les stages).

Vademecum de stage (section régentat).

Guide des stages (section régentat).

## Supports en ligne

Néant

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Evaluation formative dans le cadre des supervisions journalières des MdS et des visites de l'Ecole Norlamle (par le biais du carnet de bord).

L'évaluation se fait sur base d'un dossier de stage remis par l'étudiant selon les consignes données au cours d'AFP et selon le respect du règlement spécifique de Braine-le-Comte et du vade-mecum de stage.

### Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

### Dispositions complémentaires

Le stage est une activité non remédiable durant le Q3 . La cotation obtenue au terme de la première session est donc reportée en seconde session et ce même si elle est inférieure à 10/20.(article 85 du RGE)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).